Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 13 MAI 2009

sous le N° 6458

SAS VALOREM

SAS au capital de 8 386 768 Euros
213 cours Victor Hugo
33130 BEGLES
395 388 739 RCS BORDEAUX

94B1464

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf,

Le 25 février, à 14 heures 30,

Les associés de la société VALOREM, société par actions simplifiée au capital de 8 386 768 Euros, divisé en 17 186 actions, dont le siège est situé 213 cours Victor Hugo 33130 BEGLES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé en date des 13 et 14 février 2009.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER
- Monsieur Pierre GIRARD

Sont représentés :

- Monsieur Pierre MERIAUX,
- Monsieur Michel GRANDIDIER,
- Monsieur Philippe GRANDIDIER,
- Monsieur Denis LE LANN,
- Monsieur Philippe LAVILLE,
- Monsieur Philippe ETUR,
- Monsieur Alain AMIRAULT,
- Monsieur Alain STOCKMANN,
- La SA CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY,
- La SARL VENT DEBOUT.

Madame Anne-Cécile MARIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

BL

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves GRANDIDIER, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Pierre GIRARD est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 15 843 actions, auxquelles sont attachées 25 082 droits de vote, sur les 17 186 actions composant le capital social, auxquelles sont attachés 26 425 droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport établi par le Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission d'un membre du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il soumet en conséquence à leur vote les deux résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Roland DERRIEN de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance à effet du 30 décembre 2008, étant rappelé que Monsieur Roland DERRIEN a été nommé membre du Conseil de surveillance sur proposition de CAPENERGIE par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président et sur proposition du FCPR CAPENERGIE représenté par sa société de gestion CREDIT AGRICOLE PRIVATE EQUITY, décide de nommer, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en lieu et place de Monsieur Roland DERRIEN, démissionnaire :

- Mademoiselle Bérengère CORSON, née le 3 janvier 1982, demeurant 19 allée des Noireaux 78290 CROISSY SUR SEINE,

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Par courrier séparé en date du 30 décembre 2008, Mademoiselle Bérengère CORSON a d'ores et déjà déclaré qu'elle acceptait les fonctions qui lui étaient confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes et notamment à la société d'avocats « Landwell & Associés », exerçant à Bordeaux (33300), 179, cours du Médoc, aux fins de réaliser toutes les formalités de publicité inhérentes aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

PG

Le Président
Jean-Yves GRANDIDIER

Le scrutateur
Pierre GIRARD